



## MINISTERE DES FINANCES. SECRETARIAT GENERAL. VERSEMENT 1992

### 1. Dénomination du producteur

Ministère des Finances. Secrétariat général – Ministerie van Financiën. Algemeen Secretariaat

### 2. Institution de conservation

Archives générales du Royaume – Algemeen Rijksarchief

### 3. Dates extrêmes

1851-1964

### 4. Importance matérielle

732 art. (104,1 m.l.)

### 5. Histoire des archives

Ce fonds comporte plusieurs sous-fonds, tous liés au travail du Secrétariat général. Il s'agit d'une part des archives produites par différents comités et commissions dont les tâches étaient indispensables au bon fonctionnement du Secrétariat général. D'autre part, on trouve les fonds de quelques fonctionnaires du Département, tels que D'Artois, Champenois, Claesen, Marx, le conseiller juridique Marquet, les directeurs généraux Lebon et Vanheurck, ainsi que des secrétaires généraux Plisnier, Buisseret, Henin, Seulen, Putman, Lefebure, Magain et Defossez. Ces sous-fonds sont constitués de leurs documents de travail et dossiers personnels. Bien souvent, l'ensemble des archives produites par ces fonctionnaires étaient, par facilité, placées dans les caves une fois que ceux-ci quittaient le service. La préservation de ces fonds est en grande partie due à une forme de conservatisme administratif, mais aussi d'un point de vue beaucoup plus pragmatique au fait que les caves étaient suffisamment grandes pour les accueillir. Ces fonds, au contenu varié mais riche, représentent un intérêt certain par rapport à l'histoire du Secrétariat général.

L'inventariage de ces archives a été entamé le 16 novembre 1987, à l'initiative de quelques hauts fonctionnaires du Secrétariat général ayant découvert les archives conservées dans les caves du 14, rue de la Loi. Deux historiens furent chargés d'inventorier ces documents. Une première sélection et un classement fut effectué en juin 1988, puis une révision de ce premier classement eut lieu entre novembre 1988 et mars 1991. Le transfert de ces archives aux Archives générales du Royaume eut quant à lui lieu en 1992.

[N.B. : Cet inventaire possède trois index : le premier reprend la dénomination des organisations et institutions citées, le deuxième traite des affaires du personnel de l'État et



le dernier est consacré aux affaires administratives qui ne sont pas reprises dans les deux premiers index. Une mention indique si les dossiers concernent les années de guerre.]

## 6. Publicité

*Fonds partiellement consultable.*

Les archives de **moins de 30 ans** ne sont consultables qu'avec l'autorisation de l'administration qui les a produites.

Les **archives non sensibles** au niveau de la vie privée et non soumises à des restrictions légales sont librement consultables **après 30 ans**.

Les archives de plus de 30 ans contenant des **données à caractère personnel ou liées à la vie privée**, ou qui sont soumises à **d'autres restrictions légales**, ne sont consultables que dans certaines conditions. Le chercheur souhaitant avoir accès aux documents soumis à des restrictions légales, liées ou non à la protection de la vie privée, doit en demander **l'autorisation préalable à l'Archiviste général du Royaume** ou son mandataire et signer une [déclaration de recherche](#).

L'inventaire mentionne par ailleurs les conditions d'accès et restrictions qui sont d'application pour certaines catégories de pièces d'archives. La consultation de certains documents est soumise à l'autorisation préalable du président du Conseil scientifique des Archives générales du Royaume.

## 7. Inventaire

VROOM M., *Ministère des Finances. Secrétariat général (1914-1945). Transfert d'avril 1992 (Archives générales du Royaume. Instruments de recherche à tirage limité, 121-122)*, 2 vol., Bruxelles, 1992 (URL fixe vol. 1: [http://search.arch.be/ead/BE-A0510\\_000209\\_002752\\_DUT](http://search.arch.be/ead/BE-A0510_000209_002752_DUT) et URL fixe vol. 2: [http://search.arch.be/ead/BE-A0510\\_000209\\_002753\\_DUT](http://search.arch.be/ead/BE-A0510_000209_002753_DUT)).